



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 48346

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'oenotourisme. Selon une étude réalisée par l'AFIT (association française de l'ingénierie touristique, un Français sur cinq choisit sa destination de vacances parce qu'elle est viticole et 29 % des visiteurs étrangers viennent en France pour le vin et la gastronomie. Il lui demande de lui dresser un bilan de l'état de l'existant.

## Texte de la réponse

Le vin et la gastronomie sont bien des composantes essentielles de l'attractivité touristique de la France. Face à une forte baisse de la consommation de vin depuis trente ans et, selon les dernières enquêtes de consommation de FranceAgriMer, à la tendance actuelle à une certaine stabilisation, il convient, entre autres, de renforcer l'oenotourisme pour valoriser la filière vitivinicole. Plusieurs initiatives sont entreprises en ce sens. Tout d'abord, un important travail de qualification et de professionnalisation de l'offre touristique vitivinicole a été initié au cours des dernières années par Odit-France, fusionné récemment dans Atout France. Ces travaux ont produit en particulier deux publications, un guide : « Réussir l'accueil dans les caves » paru en 2004 et un bilan « Le Tourisme vitivinicole, panorama de l'offre » paru en 2001. Une actualisation de ces enquêtes est en cours. Elle analysera les dernières tendances du marché, le nouveau rapport des consommateurs au vin et les conciliations avec la prévention de l'alcoolisme. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année 2009. Par ailleurs, le plan quinquennal de modernisation de la filière vitivinicole française, adopté par le Gouvernement, identifie l'oenotourisme comme une priorité permettant de créer des débouchés directs pour les viticulteurs et de renforcer l'attractivité des territoires. Afin d'aller plus loin dans la mise en oeuvre de cette priorité et dans la droite ligne des conclusions du rapport de M. Paul Dubrue : « L'OEnotourisme : une valorisation des produits et du patrimoine vitivinicoles » remis en 2007, le ministre de l'agriculture et de la pêche et le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et des moyennes entreprises, du tourisme et des services ont installé, le 3 mars 2009, le conseil supérieur de l'oenotourisme. Celui-ci fédère les principaux représentants de la viticulture et du tourisme. Cinq axes de travail ont été retenus pour cette année : la création d'un label « routes du vin et du patrimoine », la mise en oeuvre d'un prix national de l'oenotourisme, une réflexion sur la formation initiale et continue ainsi que l'information et la mise en réseau des acteurs. L'objectif visé est ainsi de créer une dynamique collective permettant de développer et valoriser l'oenotourisme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48346

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 mai 2009, page 4104

**Réponse publiée le** : 30 juin 2009, page 6402